

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

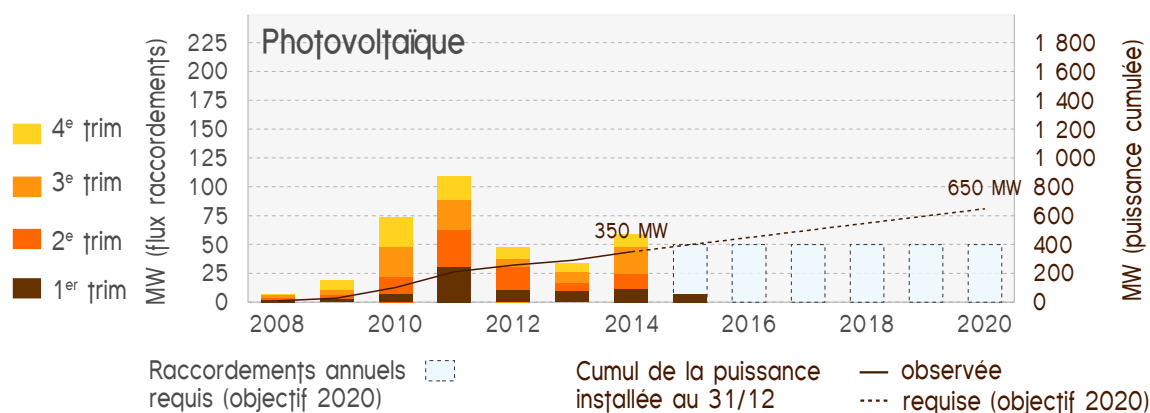
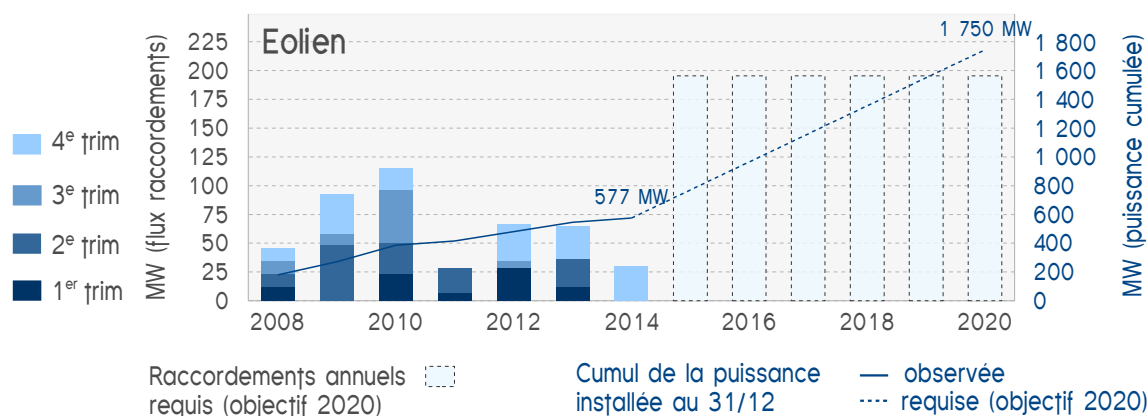
Mission énergie  
et changement  
climatique

juin 2015

## Productions régionales d'électricité éolienne et photovoltaïque au 31/03/2015

	Éolien terrestre							Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs éoliens						Production d'électricité depuis le 01/01/2015	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau	Production d'électricité depuis le 01/01/2015	
	En cours d'instruction		Autorisés (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau HTA					
	source DDT(M)		source DDT(M)		source ERDF et SOeS		source ERDF	Estimations DREAL		
nb	MW	nb	MW	nb	MW	GWh <sup>(1)</sup>	nb	MW	GWh	
44	4	42,9	41	414,7	23	224,6	153,3	10 781	86,2	16,3
49	5	49,7	16	185,3	8	80,6	55	7 758	82,6	15,6
53	1	7,1	17	183,9	9	77,8	53,7	3 137	28,7	5,4
72	1	11,5	6	60,2	1	10,8	ss	5 093	47,4	8,8
85	2	12	25	275	21	183,5	114,5	11 563	112,4	21,2
<b>Région</b>	<b>13</b>	<b>123,1</b>	<b>105</b>	<b>1119</b>	<b>62</b>	<b>577,4</b>	<b>376,5 + Sarthe</b>	<b>38 332</b>	<b>357,3</b>	<b>67,3</b>

ss : secret statistique



1 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)

1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)

### **Lettre éolien-photovoltaïque**

La DREAL a souhaité faire évoluer la lettre éolien-photovoltaïque pour mieux refléter l'évolution trimestrielle des filières en question. Ainsi, la lettre présente désormais les raccordements trimestriels de l'éolien terrestre et du solaire photovoltaïque, en lieu et place des productions annuelles de ces filières (aucun raccordement pour l'éolien terrestre au 1<sup>er</sup> trimestre 2015). Elle indique également les raccordements annuels qui seraient requis pour atteindre l'objectif, issu du SRCAE, de puissance cumulée à l'horizon 2020 (à titre d'exemple, pour la filière solaire photovoltaïque, le calcul montre qu'il serait nécessaire de raccorder 50 MW chaque année, entre 2015 et 2020, pour passer des 350 MW observés fin 2014 à l'objectif de 650 MW en 2020).

N.B. : les informations qui étaient auparavant diffusées dans la lettre, à savoir les productions des deux filières et les parts de ces productions dans la consommation régionale d'électricité, ne variaient qu'une fois par an. Elles feront l'objet d'une diffusion dans une publication annuelle spécifique. La lettre concernant les données du dernier trimestre d'une année, publiée généralement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante, y fera référence dans les points d'actualité.

### **Éolien**

#### **Éolien en mer : les nouvelles des parcs**

**Parc de « Saint-Nazaire »** : le maître d'ouvrage de ce parc est la société « Éolien Maritime France », constituée de EDF Énergies Nouvelles et Dong Energy Power (énergéticien danois), associée au fabricant de turbines ALSTOM. L'instruction des dossiers de demande d'autorisation des maîtres d'ouvrages « Éolien Maritime France » et de RTE a commencé le 23 janvier 2015 par une consultation administrative. L'autorité environnementale nationale CGEDD a rendu son avis sur l'étude d'impact le 6 mai 2015. L'enquête publique est prévue en août-septembre 2015.

Toutes les informations relatives à l'instance de concertation et de suivi sont disponibles sur le [site de la préfecture de la Loire-Atlantique](#), celles relatives au débat public sur le site de la [Commission particulière du débat public](#) et celles relatives au projet sur le site du [maître d'ouvrage](#). La mise en service progressive de ce parc, d'une puissance de 480 MW, est prévue à l'horizon 2018-2020.

**Parc des « îles d'Yeu et de Noirmoutier »** : le maître d'ouvrage de ce parc est la société « Les éoliennes en mer de Vendée », constituée d'ENGIE (ex-GDF Suez), EDP Renewables (énergéticien portugais) et NEOEN Marine, associée au fabricant de turbines AREVA. Le [débat public](#) est en cours (2 mai 2015 au 7 août 2015), avec une réunion d'ouverture qui s'est tenue le 12 mai 2015 à Noirmoutier-en-l'île.

Toutes les informations relatives à l'instance de concertation et de suivi sont disponibles sur le [site de la préfecture de la Vendée](#), celles relatives au débat public sur le site de la [Commission particulière du débat public](#). La mise en service progressive de ce parc, d'une puissance de 496 MW, est prévue à l'horizon 2021-2023.

#### **Énergie Partagée**

Energie Partagée Investissement est un fonds dont les actionnaires sont des personnes qui souhaitent encourager une transition énergétique locale et citoyenne. Dans la région, deux appels à souscription ont été lancés pour financer le parc éolien de Sévérac-Guenrouët et l'achat du parc éolien de la Limouzinière.

Plus d'info sur [le site Internet d'Energie Partagée](#).

### **Solaire photovoltaïque**

#### **Guide ADEME**

L'ADEME vient de publier un guide à destination des collectivités. Ce guide a pour ambition de poser le cadre d'analyse des projets photovoltaïques sous l'angle d'une approche de proximité. Il n'a pas vocation à être utilisé comme un guide opérationnel mais plutôt à susciter des questionnements transversaux à la lumière de nombreux retours d'expériences menées dans ce domaine par des acteurs publics locaux. Il est disponible sur [le site Internet de l'agence](#).

#### **Revalorisation du tarif d'achat**

Le tarif de rachat de l'électricité produite sur les toitures de moins de 1000 m<sup>2</sup> (tarif dit « T4 ») a été revalorisé pour relancer le photovoltaïque de petite taille, bien adapté aux projets locaux dans les territoires. Plus d'informations sur [le site Internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie](#).

#### **Deux départements de la région en pointe pour les petites installations (<3 kWc)**

La Vendée et la Loire-Atlantique sont les deux départements français les plus fortement équipés en petites installations photovoltaïques. Plus d'informations sur [le site Internet de la DREAL](#).

### À savoir aussi

#### Le Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des ENERGIES Renouvelables électriques (S3REnR)

Le S3REnR, institué par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », définit les ouvrages (lignes et postes électriques) à créer ou à renforcer pour atteindre les objectifs fixés par le SRCAE à l'horizon 2020 en matière d'énergies renouvelables électriques.

Pour les Pays de la Loire, le dossier du projet de S3REnR a été déposé pour instruction par RTE auprès du préfet de région le 5 février 2015. L'avis de l'autorité environnementale a été rendu le 13 mai 2015. La mise à disposition du public du projet de S3REnR va se dérouler sur juin-juillet 2015, avant l'approbation par le préfet de région prévue en août 2015.

La valeur de la quote-part du S3REnR des Pays de la Loire, aujourd'hui comprise entre 12 et 14 k€/MW, se situe parmi les valeurs les plus basses des S3REnR déjà approuvés dans les autres régions. Cette quote-part permet de mutualiser les coûts d'adaptation du réseau électrique de la région entre les producteurs d'électricité d'origine renouvelable.

#### Nouvel animateur au sein du réseau ENERGIES CITOYENNES EN PAYS DE LA LOIRE

Un nouvel animateur est arrivé au sein du réseau régional [ENERGIES CITOYENNES EN PAYS DE LA LOIRE](#) (ECPDL) qui fédère associations, collectivités et sociétés de projets coopératives portant des projets citoyens d'énergies renouvelables et/ou de maîtrise de l'énergie.

Romain Ledunois

Tél. : 02.99.72.39.49

Adresse messagerie : [romain.ledunois@eolien-citoyen.fr](mailto:romain.ledunois@eolien-citoyen.fr)

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Mission énergie et  
changement climatique

5, rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 NANTES cedex22  
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :  
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

La DREAL remercie RTE Ouest, ERDF Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : [Olivier Giacobi](mailto:mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr)  
[mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr)